

N° 218. — *DÉCISION réglant les honneurs à rendre à l'arrivée de M. Chessé, Commissaire général de la République en Océanie.*

Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu l'ordonnance du 14 janvier 1829 réglant les honneurs attribués au Gouverneur de la Guyane française, laquelle est rendue applicable aux Etablissements français de l'Océanie, par instruction ministérielle du 26 juin 1860 ;

Vu le décret du 20 mai 1885 sur le service à bord des bâtiments de la flotte et celui du 14 janvier 1889 modifiant le précédent ;

Vu le décret du 4 octobre 1891 sur le service des places, rendu applicable à la marine par le décret du 27 du même mois ;

Vu la dépêche ministérielle en date du 17 mai 1895 par laquelle M. le Ministre des Colonies fait connaître au Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie que M. Chessé a été nommé Commissaire général de la République française, envoyé en mission spéciale à Tahiti ;

Vu l'arrivée sur rade du bâtiment amenant M. le Commissaire général de la République,

DÉCIDE :

Le lundi, 5 août courant, à 4 heures du soir, à l'arrivée à terre de M. Chessé, Commissaire général de la République, une salve de 15 coups de canon sera exécutée par la batterie du mont Faaiie.

M. le Commandant des troupes se trouvera au quai pour recevoir M. le Commissaire général de la République à son débarquement.

Il y sera également reçu et complimenté par le Maire, accompagné du Conseil municipal.

Tous les gendarmes disponibles, sous le commandement du maréchal-des-logis chef, formeront l'escorte d'honneur.

Un détachement de l'Infanterie de marine, sous le commandement du capitaine formera la garde d'honneur.

Les troupes se rangeront en bataille sur le quai, en face de l'endroit choisi pour le débarquement (fanal vert du quai de la Manutention), elles porteront les armes, les clairons sonneront aux champs.

Ce cortège accompagnera M. le Commissaire général de la République à l'hôtel du Gouvernement, où le détachement d'Infanterie de marine attendra les ordres du Gouverneur.

A son arrivée à l'hôtel, M. Chessé, Commissaire général de la République sera reçu à la porte principale par le Gouverneur, le